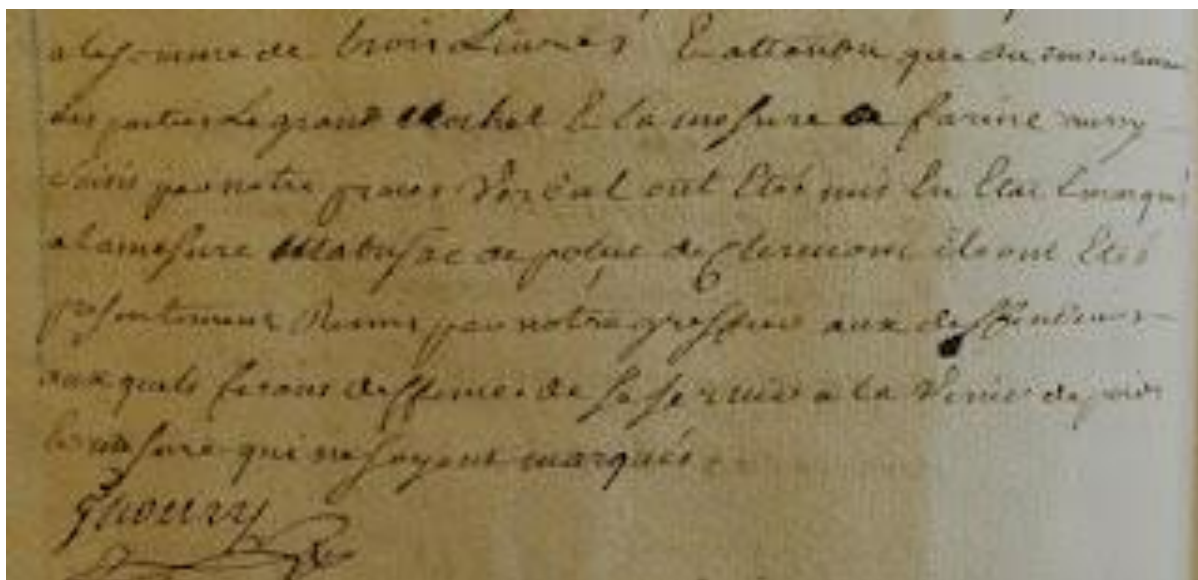


Des marchands douteux ?



Des marchands douteux

Ce jugement met en scène un couple de migrants. Ils arrivent à Aubière chacun de leur côté, s'y marient plusieurs fois ; leurs enfants naissent à Aubière. Jusqu'au jour où... Nous sommes durant l'été de l'an de grâce 1768.



Extrait du Registre d'audience du bailliage d'Aubière (1767-1779)
(Archives communales d'Aubière, cliché Pierre Bourcheix)

du 22^{ème} aoust 1768

Nous sommes au début du mois d'août 1768, le sergent et officier de justice d'Aubière surprend le couple Priest Chabre/Françoise Boisset en possession d'un crochet et de deux poids « defectueux ». Le procureur d'office va dresser un procès-verbal contre ce couple de « marchands débitants » ; les objets litigieux sont saisis.

Françoise Boisset naît aux alentours de 1710 à Saint-Ours-les-Roches (Puy-de-Dôme). Elle va se marier quatre fois à Aubière entre 1728 et 1761, date de son mariage avec Priest Chabre.¹

Priest Chabre est né vers 1738 d'Antoine et Anne Vaschier à Villars (Puy-de-Dôme) où il devient cultivateur. Arrivé à Aubière, il devient journalier.²

¹ - Françoise Boisset ou Boissy, fille de François et de Marie Longleix, de Saint-Ours-les-Roches. Premier mariage, le 9 septembre 1728 avec Ligier Thévenon, laboureur, qui meurt en 1746 ; second mariage : le 2 octobre 1746 avec Thomas Tartarat, laboureur, qui meurt quelques mois plus tard ; troisième mariage : le 26 février 1748 avec Georges Gardette, tisserand. Veuve pour la troisième fois, Françoise Boisset convole une quatrième fois, le 30 juin 1761 avec Priest Chabre, cultivateur et tisserand. Ses seuls enfants sont issus de son premier mariage.

² - Priest Chabre, originaire de Villard : qu'est-ce qui a bien pu rapprocher Priest de Françoise, son aînée de 30 ans ? Sans doute le travail : Priest, journalier, ne travaille ni tous les jours ni toute l'année ; Françoise est veuve d'un tisserand et il faut faire « chanter le métier ». Priest devient tisserand. Il finit par épouser Françoise, le 30 juin 1761. Veuf, il se marie le 9 juillet 1776 à Jeanne Derouger, avec laquelle il aura au moins trois fils.



Jugement : « ...ordonnons que le petit crochet et les deux poids saisis sur les deffendeurs comme desfectueux demeureront confisqués et avons condamnés les deffendeurs en l'amande de trois livres et aux dépens que nous avons liquidés à la somme de trois livres. Et attendu que du consentement des parties le grand crochet et la mesure de farine aussy saisis par notre procès-verbal ont été mis en état et marqués à la mesure matrisse de police de Clermont. Ils ont été présentement remis par notre greffier aux deffendeurs auxquels fesont deffences de se servir à lavenir de poids et mesure qui ne soient marqués. »

Signé : *Thoury*

Tous les actes ont eu lieu à Aubière, sauf mention contraire.

Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Archives communales d'Aubière [Registre d'audience du bailliage d'Aubière (1767-1779)]. Images générées par l'IA.

© - Pierre Bourcheix, 2012, 2026.